



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Saint Sauveur, le 26 avril 2017

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2017

Le Président remercie les participants pour leur présence à ce rendez-vous annuel qui existe depuis 47 ans. La représentativité de notre Association, 126 adhérents soit près de 20% des foyers, ne faiblit pas. Grâce à vous, nous trouvons la force d'agir pour l'intérêt de tous.

Depuis plusieurs années, les autorités ont voulu limiter le champ d'action de nombreuses associations en renforçant les règles d'agrémentation. Un défaut d'agrément limite désormais leurs possibilités d'intervention auprès de leurs interlocuteurs. Nous sommes très attentifs à ces nouvelles règles, car nos interlocuteurs, quels qu'ils soient, font attention à ne livrer informations ou accès à leurs services qu'aux associations représentatives et agréées.

L'agrément, obtenu dès 1978, étant devenu obsolète, il nous a donc fallu reformuler une demande en 2016 en établissant un dossier justifiant d'activités statutaires désintéressées et en rapport avec l'urbanisme. Et, compte tenu de nos actions continues, nous n'avons eu aucun mal à obtenir un agrément dit ALU (Association Locale d'Usagers) certifié par un arrêté préfectoral et confirmé par une publication au recueil des actes administratifs de l'État

Cet agrément nous permet d'être reconnus en tout premier lieu par notre mairie mais aussi par les mairies des communes limitrophes ou bien encore par les établissements publics de coopération intercommunale. Cela facilite grandement nos demandes de participation et de renseignements.

Merci à vous tous qui, par vos adhésions, permettez cette représentativité

Notre conseil d'administration était composé cette année de :

Jacques BACH Président

Jérôme JAILLET Vice- président

Jeanne LECARPENTIER Trésorière

Florence DUMORTIER Secrétaire

Claudine DECAT Secrétaire adjointe

Isabelle PERROT Secrétaire adjointe

Anne Marie LECOQ Membre

Olivier LE GOFF Membre

Jean Luc GIRARDIN Membre

Merci à Jacques Dumortier, notre Webmaster qui fait aussi la mise en page de la gazette

Nous nous sommes réunis une fois par trimestre, mais modernisme oblige, nous échangeons beaucoup plus par mail. Tous nos représentants au Conseil d'Administration ont assuré par leur présence sans faille au sein des divers comités, les mandats pour lesquels ils s'étaient engagés.

Notre GAZETTE de janvier a balayé un grand nombre de sujets dont nous allons parler avant de vous passer la parole.

LA BEAUTE DU VILLAGE

Nous entendons et nous lisons régulièrement des remarques sur la beauté du village.

Nous constatons, sans aucun doute, que l'entretien s'est fort amélioré, après quelques moments de flottement à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Contrairement aux remarques acerbes qui sont faites sur le harcèlement que mettrait la municipalité à demander avec insistance la mise en conformité de clôture ou autres, nous remarquons que des améliorations notables ont été faites sur des murs qui étaient depuis trop longtemps en parpaings apparents. Merci aux habitants qui ont fait l'effort et incitons ceux qui ne l'ont pas encore fait à y penser.

Les trottoirs trop végétalisés ou encombrés de voitures sont une gêne pour les piétons et les poussettes. Sur ce point l'association est très mal à l'aise, car elle avait en son temps (plusieurs dizaines d'années en arrière) emboité le pas à la municipalité pour inciter à la plantation sur les trottoirs. C'était une époque où la voiture n'avait pas encore la place qu'elle tient aujourd'hui. Désormais beauté et sécurité se télescopent. Chacun d'entre nous doit veiller à ne pas gêner l'autre tout en se faisant plaisir dans la décoration de ses abords. On est vraiment là dans une responsabilité individuelle de chacun.

Certaines dégradations sont la conséquence directe des stationnements sur les trottoirs.

Des travaux ont été entrepris pour empêcher le stationnement sur trottoir après les virages de Brinville. Même si les barrières ne choquent pas le visuel dans le village il ne faudrait pas que cela devienne une nécessité à plusieurs endroits par l'incivilité de certains, voire par la provocation évidente d'autres. Nous l'avons dit maintes fois trop de barrières et trop de panneaux nous font penser aux villes nouvelles que nous ne voulons pas imiter.

Notre équipe, avec l'aide d'adhérents, s'est promenée dans le village. Elle y a relevé des petites choses à faire. Au risque de paraître nous aussi harceleurs, nous remettons ce jour au Conseil Municipal un petit cahier de doléances dans lequel figurent pèle mèle :

- des panneaux à redresser, à changer, à modifier,
- des stationnements dangereux,
- des occupations illicites de trottoirs,
- des boîtiers téléphoniques ou électriques dangereusement endommagés qui se trouvent sur le domaine public
- des trottoirs en piteux état

Bien sûr tout n'est pas à mettre à la charge de la commune, certains travaux sont du ressort de l'ART et mêmes certains nettoyages sont à la charge de notre Association. Il s'agit par exemple du nettoyage des panneaux de l'Association aux entrées du village. Nous ne manquerons pas de les nettoyer d'ici quelques jours.

Participons donc tous à la beauté, à la sécurité et au respect des autres.

Le C5

Les plus jeunes ou les nouveaux habitants n'en ont peut-être jamais entendu parler.

Il s'agit d'une liaison entre l'autoroute A6 et A5 qui devrait se prolonger vers A4 puis vers A1 vous l'aurez compris il s'agit d'un énième circulaire autour de Paris.

Bien sûr, devant le lever de boucliers des associations, la plus grande confusion est entretenue sur le nom. On parle plus rarement de C5, mais plus souvent de contournement ou de voie de desserte.

Nous ne sommes pas fous, le chaud et le froid sont soufflés régulièrement par les décideurs. Ceci étant, le projet n'a jamais été enterré.

La meilleure preuve du retour de ce serpent de mer figure dans l'article de la République de Seine et Marne du 13 mars 2017. Le plan anti bouchons lancé par la Présidente de région porte sur la construction d'un pont entre la Rochette et Vaux le Pénil. Ce plan a été voté. Et aussitôt le maire de Melun enchaîne sur la mise à l'étude d'un autre franchissement de la Seine (plus près de chez nous) mais également d'un projet de contournement de MELUN. À suivre, nous reprenons du service avec l'UNION!

Sur le même sujet il y a une vingtaine d'années une association d'opposition au C5 (AOC5) s'était créée. Après 4/5 ans d'existence elle s'est éteinte. Les quelques membres restants du conseil d'administration ont fini par dissoudre l'association cette année. Conformément aux statuts, l'argent qui se trouvait sur un compte bancaire environ 1300€ a été réparti sur 2 associations, une moitié nous a été attribuée.

Comme notre Association est à but non lucratif, le conseil d'administration de notre Association a décidé d'utiliser ce montant en achetant 2 bancs en bois dont le modèle et l'emplacement seront discutés avec la municipalité. 1 sur Brinville et 1 sur ST Sauveur.

PLU

En ce qui concerne le PLU ,2 sujets cristallisent des critiques.

Le premier est la zone 2AU à la mare CHAUVET qui est une zone inscrite comme étant possiblement urbanisable à long terme. Si nous avons bien compris, l'urbanisation ne pourra se faire sans une modification ou révision du document d'urbanisme et ne sortirait que dans le cas où ce qu'on appelle le remplissage des dents creuses ne répondrait pas au maintien de la population sur le village.

Le second sujet est celui du classement en zone NI d'un côté de la rue d'Etelles.

Pour ce qui concerne notre Association, elle s'est surtout attachée à chercher et consulter les documents qui pourraient s'imposer dans l'écriture d'un PLU.

De cette analyse nous avons retenu deux études

La première, faite par le bureau d'étude SEGI en 2007 pour le compte du SIARE et portant sur le bassin versant de la rivière École et de ses affluents. On y lit :

« La commune qui signale les inondations les plus anciennes est St Sauveur, en 1956, 1971 et avril 1983 Les dégâts occasionnés par ces inondations avaient touché les cultures (blé) et des habitations sur environ 15 ha au total : dans la continuité des inondations du moulin d'Etelles, en rive gauche principalement (cultures) puis en rive droite dans et en aval du Moulin de la Fosse jusqu'à la nouvelle station d'épuration. »

En 2007, les 2 moulins étaient bien constatés comme inondables mais moins certainement les habitations rue d'Etelles.

Une autre étude plus récente, faite par SAFEGE en 2014, est une étude de restauration hydromorphologique du bassin versant de la rivière ECOLE à l'attention :

- du SIARE
- du SIA du Rebais,
- de Saint Fargeau Ponthierry,
- du PNR,
- de l'agence de l'eau seine Normandie,
- de la région ile de France,
- du dept 77,
- du dept 91

Étude de l'évolution des profils en long et en travers et du tracé planimétrique des cours d'eaux.

Anthropique = Qui a une origine humaine ; qui est causé par l'homme.

Celle-ci n'a été soumise au SIARE qu'en 2015 et apparaît maintenant dans les documents préparés par le BE RIVIERE en charge du PLU. On y lit trois enveloppes :

- l'espace de mobilité maximal (EMAX): enveloppe la plus vaste et la plus externe, il délimite l'espace balayé par le cours d'eau à l'échelle des derniers milliers d'années et se base sur des limites géologiques ;
- l'espace de mobilité fonctionnel (EFONC): enveloppe qui tient compte des évolutions historiques et de l'amplitude théorique des cours d'eau ;
- et l'espace minimal (EMIN): enveloppe obtenue après soustraction des contraintes anthropiques majeures à l'EFONC. Les zones humides recensées lors des prospections terrain sont également représentées afin d'étendre les zones éventuelles de protection.

Tout cela repris sur une carte qui fait apparaître la rive droite de l'École comme étant située dans chacune de ces 3 enveloppes.

On y voit aussi que le Début de débordement en amont du Moulin de la Fosse est à la cote 46.51m NGF

Est-ce que ces documents s'imposent au PLU ? Toute la question est là.

Il nous semble qu'au-delà de ces études il faut aussi écouter les riverains qui pour certains vivent au bord de la rivière depuis de nombreuses années.

Mais attention, défendre qu'une zone serait non inondable au motif qu'il n'y a pas de référence récente d'une inondation est une justification à prendre avec précaution. Un déchainement climatique ne prévient pas ! À Paris par exemple il est attendu la crue du siècle sans savoir si elle se produira un jour.

Il faut donc faire une juste appréciation du risque, principalement pour les propriétaires mais aussi pour les élus, syndicats de rivière, police de l'eau, département, etc. qui sont tous attaqués voire condamnés en cas d'accident.

Le plus simple nous semble-t-il serait que tous les protagonistes se rencontrent et analysent tous les éléments de ce dossier. **Et surtout ne pas aller au -delà ou en deçà de ce qu'il est impératif d'inscrire dans un PLU**

Le site internet de la commune annonce une réunion publique sur le sujet le 27 avril 2017 à 20heures.

En dehors des 2 sujets que l'on vient d'évoquer, il y a toute la partie règlementaire, vous savez celle dans laquelle vous trouverez les hauteurs des haies de votre voisin, la possibilité ou non de mettre des caravanes dans votre jardin, ou bien encore la couleur de vos tuiles etc. Cette partie n'est pas à négliger. Lorsque l'enquête publique sera lancée, il appartiendra à chacun de faire ses remarques. Notre association en a déjà fait un certain nombre sur la base d'un document assez incomplet à la date de notre analyse. Il nous semble absolument nécessaire de ne pas aller au-delà de ce qu'il est impératif d'inscrire dans un PLU, sinon ce document sera comme le POS indigeste !

LE MOULIN DE LA FOSSE

Les habitants se sont donc prononcés.. Le Conseil Municipal a pris en compte le vote des habitants et a décidé de mandater les professionnels de la vente pour rechercher un acheteur. L'Association restera vigilante concernant le respect des règles élémentaires du POS ou du PLU.

LES TRAVAUX SUR SAINT SAUVEUR

Certes nous avons vu des choses se réaliser :

- Le parcours de bi-cross pour nos jeunes
- Le boulodrome pour nos moins jeunes
- Les aménagements sécuritaires dans Brinville comme dans Saint Sauveur
- L'aménagement de la place rue de la Terre aux Moines (commencé mais pas terminé)
- Des plantations aux Terres Menues et sur le CD 50

D'autres commencent :

- Les travaux du lavoir (c'est parti !)
- Le city stade (c'est imminent !)

Mais d'autres annoncés ou espérés n'ont toujours pas commencé:

- La rénovation des classes
- Les sanitaires de l'école
- Les liaisons douces
- Le devenir des Terres Menues

LE SDA le schéma directeur d'assainissement

Notre association a la chance d'être invitée aux réunions du SDA, il est vrai que personne ne peut nous contester le fait d'avoir toujours eu un intérêt pour la station d'épuration et les réseaux. Voilà plus de 10 ans que régulièrement nous alertons les élus, il suffit de se replonger dans nos diverses gazettes.

Très souvent il nous a été reproché, à nous, Association, d'être trop critique sur la situation. L'avancement des études nous laisse penser que nous n'avons pas eu tort de voir très tôt qu'un problème allait se poser.

Une station d'épuration a une durée de vie de 30 ans nous y arrivons bientôt elle a 29 ans.

Les canalisations ont le même âge et jamais depuis 30 ans un programme pluriannuel de maintien en bon état n'a été mis en place. Une erreur sans aucun doute. Lorsqu'en 2007 un diagnostic précis sur l'état de nos canalisations a été fait, il n'a été suivi d'aucuns travaux. Lorsque la police de l'eau a établi un dysfonctionnement de la station, la commune a fait semblant de ne pas entendre, cela lui a valu de devoir rembourser des aides financières. Aujourd'hui notre système d'assainissement est dans le collimateur des autorités.

En fait, ce qui a beaucoup changé depuis la création de notre système d'assainissement, ce sont toutes les règles qui s'appliquent depuis le Grenelle de l'environnement, (il y a 10 ans), et les organismes de surveillance qui désormais veillent à l'application de ces règles.

Nous sommes assez effarés de la raideur de ces organismes. Pour exemple à la question qui s'imposait à savoir : Et si nous ne faisons rien que peut-il se passer ? La réponse a été sans appel « nous imposerons à la commune de faire les travaux nécessaires et si elle n'obtempère pas un arrêté de carence sera prononcé » Ces autorités ne s'interrogent pas sérieusement sur la capacité financière de la commune.

Autrement dit, il vaut mieux aujourd'hui travailler avec eux pour trouver les solutions les moins coûteuses qui peuvent répondre à leurs demandes. Les mois qui viennent vont être cruciaux !

LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT A ORGENOY

Après de nombreux courriers, la DRIEE nous a donc envoyé des documents

Il s'agit :

- 1°) de l'étude de 2013/2014 du BE BG qui confirme ce que l'on savait déjà
- 2°) du CRIT compte rendu d'intervention terminée de L'ADEME en date de 2016 pour une étude environnementale entre 2011 et 2014 (ils n'ont mis que 2 ans à rédiger un rapport de 13 pages)

Que peut-on conclure de ces documents, c'est à tomber à la renverse :

Les anciennes carrières de meulière ont fait l'objet de comblements continus au cours du temps. Même si certaines parcelles apparaissent visuellement exemptes de zones de dépôts, des déchets peuvent se retrouver enfouis dans le sol, masqués par les remaniements, comblement et recouvrements de terres successifs. L'analyse de ces recouvrements ne fait pas partie de la mission confiée à l'ADEME. Aussi, les recommandations énoncées ci-après s'appliquent par défaut à l'ensemble du parcellaire.

Quelles sont ces recommandations

- *L'absence de remaniement des zones de déchets*
- *L'évitement si possible de tous contacts physiques avec les zones de déchets*
- *Vérifier la compatibilité de l'état du site avec tout nouvel usage sur les zones de dépôts*
- *Par mesure de précautions, ne pas utiliser les eaux souterraines au droit du site*

Compte tenu des hectares remaniés et de la nature des travaux entrepris, nous demandons dans nos courriers successifs s'ils avaient surveillé :

1. Les quantités de terres nouvelles amenées sur le site
2. La qualité de ces terres (analyses, fréquences, etc.)

3. Les surfaces remodelées avec comparatif aux zones autorisées. Il n'y avait qu'une seule parcelle concernée, à l'évidence plusieurs parcelles ont été remaniées.
4. Le périmètre exact des zones de déchets intouchables
5. Les nouveaux usages du site autorisés avec limites des zones enherbées et limite des autres usages.
6. Le retroussement de la terre végétale en place était-il autorisé ? Il est indiqué dans les documents en notre possession un étalement de de terre compacte mais jamais un retroussement de la terre initiale.
7. Les terres retroussées ont-elles fait l'objet d'analyse avant remise en place ?

Après un an et demi de questionnement toujours aucune réponse ! Notre sentiment est qu'ils n'ont rien surveillé ! La moindre des choses étant d'informer les habitants, nous avons reposé nos questions par lettre recommandée.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Jeanne Lecarpentier, trésorière présente le bilan financier (voir annexe).

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne-Marie Lecoq et Monsieur Olivier Le Goff se représentent et sont élus
à l'unanimité

A l'issue du Conseil d'Administration tenu le 19 avril 2017,

le bureau se compose comme suit :

Jacques BACH	Président
Jérôme JAILLET	Vice -président
Jeanne LECARPENTIER	Trésorière
Florence DUMORTIER	Secrétaire
Claudine DECAT	Secrétaire adjointe
Isabelle PERROT	Secrétaire adjointe
Anne-Marie LECOQ	Membre
Olivier LE GOFF	Membre
Jean-Luc GIRARDIN	Membre

RAPPORT FINANCIER 2016

Dépenses		Recettes	
Frais de tenue de compte et relevés	29,50	121 cotisations à 5€	605,00
Achat papier et tirage de la Gazette	480,57	Dons	30,00
Hébergement Site Internet	28,66	Subvention municipale	300,00
Peinture balisage Chemin Bleu	64,68	Intérêts compte épargne	108,14
Secrétariat, frais envoi, encre...	81,79		
Semence jachère	161,12		
Pot d'accueil	19,16		
Assurance prot. Juridique	123,70		
	<u>989,18</u>		<u>1043,14</u>

Résultat 2016 :+53,96€

Bilan pour 2016

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Caisse	176,98	Solde au 31/12/2015	12837,23
Compte chèque	590,78		
Compte épargne	12123,43	Résultat 2016	53,96
	<u>12891,19€</u>		<u>12891,19</u>